



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : Guadeloupe

Question écrite n° 898

Texte de la question

M. Ernest Moutoussamy attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'insuffisance notable des moyens mis à la disposition du centre pénitentiaire de Baie-Mahault en Guadeloupe. Il importe particulièrement de prendre en compte les problèmes de sécurisation de l'établissement et notamment l'implantation du troisième mirador pour éviter les multiples évasions de ces derniers temps. Il lui demande de lui indiquer ce qu'elle compte faire pour répondre aux différentes attentes.

Texte de la réponse

Mme la ministre de la justice est particulièrement soucieuse que, en Martinique comme en métropole, l'administration pénitentiaire soit en mesure d'assurer ses missions légales, exécution de décisions judiciaires qui contribue aussi à la sécurité publique et participation à la réinsertion des personnes qui lui sont confiées par l'autorité judiciaire. En l'espèce, les missions d'inspection et de contrôle qui ont été conduites en Martinique, notamment par l'administration centrale de l'administration pénitentiaire, se sont traduites pour le centre pénitentiaire de Baie-Mahault par de nombreux travaux de sécurisation depuis sa mise en service. Mais au-delà des modifications de structure, la sécurité des établissements pénitentiaires passe aussi par la vigilance des agents que doit favoriser une organisation harmonieuse des services.

Données clés

Auteur : [M. Ernest Moutoussamy](#)

Circonscription : Guadeloupe (2^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 898

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juillet 1997, page 2309

Réponse publiée le : 20 octobre 1997, page 3599